

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/124  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/046</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le cinq décembre deux mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/11/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES MOISSONNEURS  
DU RIRE**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau Communautaire ;

Vu l'avis remis par la commission « Sport, Culture et Vie associative » le 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer une subvention à l'association LES MOISSONNEURS DU RIRE dans les conditions suivantes :

Objet: Développer l'accès au divertissement dans les campagnes par le spectacle (théâtre)

Budget présenté en dépenses: 1 636 €

Montant de la subvention forfaitaire : 236 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 31/03/2017.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
  
Francis SIGNORET